



## COMMUNIQUÉ POUR LES MÉDIAS

Contact Flavia Nicolai, cheffe de la communication, [flavia.nicolai@liguecancer.ch](mailto:flavia.nicolai@liguecancer.ch)  
Ligne directe 031 389 9413  
Date Berne, le 15 mars 2016

### *Loi sur l'enregistrement des maladies oncologiques*

## Revendication de la Ligue contre le cancer enfin satisfaite

**La Ligue contre le cancer exige depuis des décennies un relevé des données oncologiques comparable à l'échelle du pays. En approuvant aujourd'hui la loi correspondante, le Conseil national a ouvert la voie à la création d'un registre national des tumeurs.**

Le cancer est un thème qui nous concerne tous. Chaque année, 38 500 nouveaux cas sont diagnostiqués en Suisse et 16 000 personnes décèdent de cette maladie, ce qui démontre la priorité politico-sanitaire de la lutte contre le cancer. Ces chiffres ne constituent néanmoins que des extrapolations dans la mesure où, à l'heure actuelle, les données oncologiques ne sont pas collectées dans tous les cantons, ni de manière homogène. Le cancer n'étant pas une maladie soumise à déclaration, le cadre légal autorisant une collecte généralisée et standardisée fait défaut. D'autres pays européens ont depuis longtemps adopté des dispositions en la matière. Le Conseil national ayant examiné aujourd'hui la Loi sur l'enregistrement des maladies oncologiques (LEMO) et éliminé les divergences avec le Conseil des Etats, l'enregistrement des tumeurs à l'échelle du pays est à portée de main.

En effet : une collecte des données ancrée juridiquement et coordonnée au niveau national permettra de disposer d'informations importantes quant à la fréquence et au traitement des tumeurs malignes. De telles informations offrent, par exemple, la possibilité d'évaluer en toute impartialité la portée des mesures de dépistage. « L'enregistrement systématique des données dans un registre des tumeurs permettra d'évaluer la qualité du diagnostic et du traitement, ainsi que l'impact des mesures de prévention », souligne Jakob R. Passweg, président de la Ligue suisse contre le cancer et médecin chef du service d'hématologie à l'hôpital universitaire de Bâle.

La loi se distingue par le juste équilibre instauré entre l'utilité des informations recueillies et la protection des données personnelles des patients.



## ligue suisse contre le cancer

Pour la Ligue contre le cancer, l'enregistrement des maladies oncologiques en Suisse constitue une préoccupation de longue date. Elle s'attache depuis longtemps à apporter une réponse à cette question aux côtés d'autres organisations comme le Groupe suisse de recherche clinique sur le cancer (SAKK). Etablir un registre des tumeurs à l'échelle de toute la Suisse est également l'objectif de la « Stratégie nationale contre le cancer 2014-2017 », qui avait été adoptée durant l'été 2013 par la Confédération et les cantons.

En effet, bien que les quinze registres cantonaux et régionaux existants couvrent une grande partie du pays, les données collectées sont disparates et hétérogènes, ce qui rend malaisé une comparaison.

La Ligue contre le cancer se réjouit tout particulièrement que le Conseil national se soit prononcé en faveur du projet de loi sur l'enregistrement des maladies oncologiques lors de l'élimination des divergences. Le vote final des deux Chambres fédérales interviendra le 18 mars 2016.

*La **Ligue suisse contre le cancer** (fondée en 1910) est une organisation à but non lucratif œuvrant dans la prévention du cancer, la promotion de la recherche et le soutien des personnes atteintes de cancer et de leurs proches. En tant qu'organisation faîtière nationale sise à Berne, elle rassemble 19 ligues cantonales et régionales. Certifiée ZEWO, elle est principalement financée par des dons.*